

Les priorités énergétiques de l'Afrique dans le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), et le Plan d'action pour les infrastructures des BMD



Rapport thématique établi conjointement par la Commission de l'Union africaine et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD pour la 18e réunion du Forum pour le partenariat avec l'Afrique (FPA)

Table des Matières

Abbréviations

Synthèse

Introduction

1. Introduction
 - 1.1. Stratégie et objectifs de l'Afrique en matière d'énergie
 - 1.2. La situation énergétique actuelle en Afrique
2. PIDA : Perspectives du secteur de l'énergie à l'horizon 2040
 - 2.1. Demande énergétique à l'horizon 2040
 - 2.2. Desoins en investissement
3. PIDA : Projets énergétiques prioritaires en Afrique
 - 3.1. Critères d'admissibilité du PIDA
 - 3.2. Critères de sélection
 - 3.3. Plan d'action prioritaire du PIDA (PAP)
4. Mise en œuvre du PIDA
5. Conclusions

Abréviations

APCN	Agence de planification et de coordination du NEPAD
BAfD	Banque africaine de développement
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est
CEA-ONU	Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CER	Communauté économique régionale
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CUA	Commission de l'Union africaine
EAPP	Réseau d'interconnexion d'Afrique de l'Est
EIE	Étude d'impact sur l'environnement
GIZ	Agence allemande de coopération technique
IAIDA	Architecture institutionnelle pour le développement des infrastructures en Afrique
IFC	Société financière internationale
IFI	Institution financière internationale
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement (en Afrique de l'Est)
IPPF	Mécanisme de financement de la préparation des projets d'infrastructure
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
PAP	Plan d'action prioritaire
PDSPE	Entité ad hoc
PEAC	Réseau d'interconnexion de l'Afrique Centrale
PIDA	Programme de développement des infrastructures en Afrique
PIE	Producteur indépendant d'électricité
PPP	Partenariat public-privé
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SAPP	Réseau d'interconnexion d'Afrique australe
SPV	Structure ad hoc
UA	Union africaine
UE	Union européenne
WAPP	Réseau d'interconnexion d'Afrique de l'Ouest

Synthèse

L'infrastructure joue un rôle déterminant dans l'instauration du développement socio-économique de tous les pays ou régions. Elle produit la croissance économique et crée un climat attrayant pour les affaires, diminue la pauvreté et délivre des services de base. Il est notoire que la pénurie d'infrastructures en Afrique fait obstacle au développement des secteurs fondamentaux de base. C'est dans le domaine de l'électricité que le continent connaît le plus grand déficit. Dans la plupart des pays africains, un habitant sur quatre a accès à l'électricité ; la production d'énergie suffit à peine à alimenter une ampoule par personne, deux heures par jour. Des coupures d'électricité interviennent régulièrement dans la majorité des pays africains. Ces dysfonctionnements compromettent l'aptitude de l'Afrique à s'adapter à une économie mondialisée et à satisfaire les aspirations de la population à une vie meilleure.

Pour remédier à ces handicaps et accélérer le développement de l'infrastructure énergétique en Afrique, l'Union africaine, l'Agence du NEPAD et la Banque africaine de développement (BAfD) ont formulé conjointement le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA). Celui-ci planifie le développement de l'infrastructure énergétique jusqu'à 2040. Il vise à donner accès à l'électricité à 60 % au moins de la population africaine d'ici à cette date, ce qui suppose une croissance annuelle de 6,2 % du secteur énergétique et un investissement annuel de 40,5 milliards de dollars EU.

Le choix des projets énergétiques du PIDA se fonde sur le respect des critères d'admissibilité de sélection établis et convenus par les Communautés économiques régionales (CER) et les réseaux d'interconnexion africains. Les projets PIDA s'appuient sur le plan directeur des CER. Le PIDA donne une priorité absolue à l'accélération de la mise en œuvre des projets dont l'achèvement est prévu à l'horizon 2020, et les a intégrés à son Plan d'action prioritaire.

Cette note de synthèse thématique présente la liste des projets énergétiques prioritaires du PIDA dont l'achèvement est prévu à l'horizon 2020, notamment les préparatifs et les études associés aux projets de production et de transport de l'électricité et de construction d'oléoducs et de gazoducs, ainsi que les critères utilisés pour les choisir. Elle précise également l'investissement nécessaire à la mise en œuvre du PAP et les sources de financements disponibles.

Une architecture institutionnelle, l'IAIDA, a également été établie pour l'exécution du PIDA ; elle est également décrite ici. L'IAIDA confie à l'APCN un rôle central dans l'exécution des projets du PIDA, et confère à la CUA un rôle décisionnel.

Le PIDA et l'IAIDA ont été avalisés par les chefs d'État et de Gouvernement africains lors du 18^e sommet de l'Union africaine qui s'est tenu en janvier 2012 à Addis-Abeba.

01 Introduction

L'Afrique est dotée de ressources énergétiques abondantes et variées ; pourtant, 70 % de sa population environ n'ont pas accès à une énergie moderne et propre. L'accès à l'énergie varie amplement sur le continent : il dépasse 95 % dans certaines régions d'Afrique du Nord, et atteint à peine 10 % dans d'autres régions (rapport de l'AIE). L'approvisionnement et l'offre énergétiques sont des facteurs déterminants de tout véritable développement économique et social et nécessitent une infrastructure solide et fiable de production, de transport et de distribution. C'est là que le Programme de développement des infrastructures en Afrique, créé par l'Union africaine et le NEPAD, intervient avec un programme bien conçu de projets d'infrastructures dans les domaines de l'énergie, du transport, de l'eau et des TIC pour satisfaire aux besoins d'infrastructures croissants du continent jusqu'à 2040. Le programme a été avalisé en janvier 2012 par les chefs d'État et de Gouvernement africains sur la recommandation du Comité d'orientation du NEPAD ; il est actuellement en phase d'exécution.

La présente note décrit les projets énergétiques prioritaires du PIDA qui ont été définis et approuvés par les Communautés économiques régionales africaines, garantissant ainsi que le PIDA est un programme conçu, formulé et piloté par l'Afrique.

1.1 Stratégie et objectifs de l'Afrique en matière d'énergie

Les stratégies et objectifs majeurs du continent ont été formulés dans le document fondateur du programme NEPAD et dans différentes instances de l'Union africaine (UA), notamment : le Sommet mondial sur le développement durable qui s'est tenu en 2002 à Johannesburg ; la Déclaration issue du 12^e sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba (Éthiopie) ; la Résolution de la Réunion des Ministres de l'énergie organisée à Nairobi (Kenya) en mai 2004 ; la Déclaration issue de la Réunion des Ministres responsables de l'eau et de l'énergie qui s'est tenue à Johannesburg (Afrique du Sud) en mars 2006 ; de la Décision de la Première Conférence des Ministres africains responsables de l'énergie électrique qui s'est tenue à Addis-Abeba en mars 2006 ; la Déclaration de la Première Conférence des Ministres en charge des hydrocarbures (pétrole et gaz) de l'Union africaine qui s'est tenue en décembre 2006 au Caire (Égypte) ; et la déclaration de la Conférence des Ministres africains en charge de l'énergie (CEMA) qui s'est tenue à Maputo (Mozambique) en novembre 2010.

L'objectif dominant consiste à mettre en valeur toutes les ressources énergétiques africaines pour assurer à l'ensemble des ménages, des entreprises et des secteurs d'activité africains un accès à une énergie moderne grâce à la mise en place d'une infrastructure efficace, fiable, économique et respectueuse de l'environnement qui aboutira à l'éradication de la pauvreté et au développement durable et vigoureux du continent. Les ministres ont en plusieurs occasions indiqué que la stratégie privilégiée d'exploitation du potentiel énergétique de l'Afrique était l'intégration régionale, notamment dans le domaine hydroélectrique, qui offre un mode de production d'énergie propre de premier plan. Ils se sont engagés à promouvoir de préférence d'autres énergies renouvelables et le gaz régional.

1.2 La situation énergétique actuelle en Afrique

1.2.1 Des ressources sous-exploitées et une demande insatisfaite

L'Afrique compte 15 % de la population mondiale mais ne représente que 3 % de la consommation d'énergie primaire de la planète (à l'exclusion des énergies traditionnelles et des déchets). Sa

e. 2
consommation d'électricité par habitant correspond à un sixième de la moyenne générale mondiale. Le continent doit donc considérablement intensifier l'exploitation d'un potentiel énergétique déjà bien défini. Un accès insuffisant aux énergies modernes bride le développement économique et social. L'accès aux formes modernes d'énergie est indispensable à la distribution d'eau potable, de services d'assainissement et de santé, et joue un rôle fondamental pour apporter des solutions aux problèmes actuels de développement dans le monde. Il permet de fournir des services vitaux nécessaires au développement sous forme d'éclairage, de chauffage, de cuisson des aliments, d'énergie mécanique, de services de transport et de télécommunications. Le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'électricité est aujourd'hui estimé à 1,4 milliard de personnes (soit 20 % de la population mondiale) dont la plupart, environ 585 millions (42 %) vivent en Afrique, où 31 % seulement de la population disposent d'un accès à l'électricité, ce qui constitue le pourcentage le plus faible au monde. Quarante-vingt pour cent des personnes dépourvues d'accès à l'électricité vivent en milieu rural.

1.2.2 Un marché régional et continental fragmenté

Les échanges transfrontaliers d'énergie électrique demeurent modestes. En 2008, dans le Réseau d'interconnexion de l'Afrique australe (SAPP), environ 10 % de la consommation correspondaient à des échanges énergétiques, mais cette part a sensiblement diminué par la suite en raison de la généralisation des ruptures de capacité. Mais même au sein du SAPP, la plupart des échanges (entre l'Afrique du Sud et le Mozambique et entre la Zambie et la Namibie par exemple) sont essentiellement régis par des contrats bilatéraux. En Afrique de l'Ouest, les échanges d'électricité ne représentent que 5 % de la consommation totale, et s'effectuent également dans le cadre d'accords bilatéraux. Le tableau 1 présente une synthèse des échanges régionaux d'énergie effectués au travers des réseaux d'interconnexion du continent.

Tableau 1. Échanges régionaux d'électricité, 2005, en TWH

Groupement énergétique	Consommation	Importations	Exportations	% des échanges
PEAC	8.8	0.01	1.8	0.1
EAPP	13.41	0.28	0.18	2.1
SAPP	233.97	22.71	25.74	9.7
WAPP	28.63	1.63	2.04	5.7

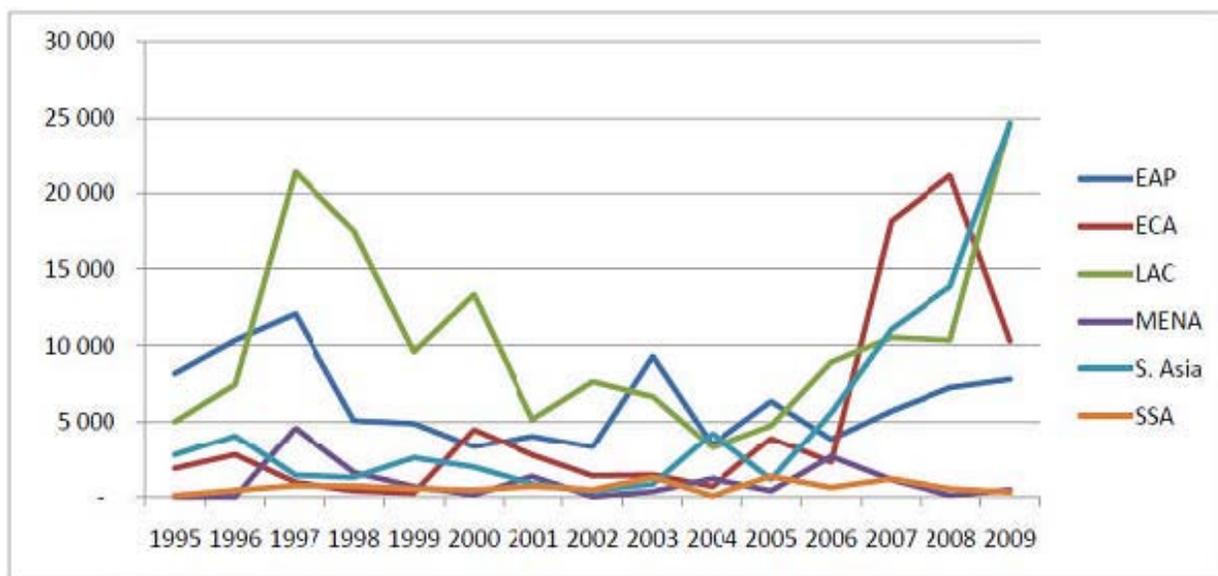
Source : AIE, 2008.

En parallèle, de nombreux pays africains continuent de connaître de graves pénuries d'approvisionnement énergétique qui ne pourront être résolues avant longtemps. Le développement de l'infrastructure, l'intensification des échanges et de l'intégration énergétiques régionaux sont des mesures indispensables pour accroître l'accès à l'énergie de la population africaine.

1.2.3 Une faible capacité à attirer les financements commerciaux pour satisfaire aux besoins en investissements

L'Afrique a d'immenses besoins d'investissements dans le secteur énergétique, tout particulièrement dans celui de l'électricité. Selon les estimations effectuées dans le cadre de l'étude du PIDA, 43 milliards de dollars EU seront nécessaires chaque année pour que tous les pays africains approvisionnent au moins 60 % de leur population en énergie à l'horizon 2040. À titre de comparaison, le montant actuel des investissements annuels est inférieur à 5 milliards de dollars EU. Étant donné l'étendue des besoins futurs, la participation du secteur privé dans l'industrie électrique est essentielle. Partout dans le monde, le secteur de l'électricité a réussi à attirer l'investissement privé. En 2009, en Asie du Sud-Est et en Amérique latine, il a mobilisé 68,5 milliards de dollars EU de participations privées. Cette même année, la participation du secteur privé en Afrique s'est élevée à 450 millions de dollars EU à peine. Si les pays africains ne sont pas en mesure d'attirer de substantiels financements privés, les objectifs ambitieux en matière d'accès à l'énergie du PIDA seront difficiles à réaliser. Le graphique 1 présente une comparaison des projets privés d'infrastructure dans les différentes régions en développement au cours de la période 1995-2009.e.

Investissement privés dans l'infrastructure électrique par région, 1995-2009 (en millions de dollars EU)



Source : Banque mondiale et PPIAF, base de données des projets privés d'infrastructure

L'importance du risque perçu serait l'obstacle majeur à l'investissement du secteur privé dans le secteur électrique africain. Il résulterait de la conjugaison i) d'un risque souverain élevé dans certains pays africains ; et ii) de la fragilité financière des entreprises publiques de distribution d'électricité dans la plupart d'entre eux. Le problème du risque-pays élevé est confirmé par la note de solvabilité très faible accordée par les agences de notation, qui précisent que parmi les pays africains notés, six seulement bénéficient d'une note de catégorie « investissement ». L'évaluation des crédits à l'exportation de l'OCDE aboutit à une conclusion similaire, puisque qu'elle attribue les notes de risque les plus élevées (6 ou 7) à la plupart des pays africains, à de rares exceptions près, adressant ainsi un message manifestement négatif à d'éventuels investisseurs privés. L'Afrique doit véritablement remédier à cette situation pour attirer l'investissement du secteur privé. Les partenaires de l'Afrique ont un rôle notable à jouer à cet égard.

1.2.4 Le continent qui affiche le plus faible volume d'émissions de CO2 par habitant

L'Afrique ne produit qu'un faible pourcentage (3,6 % à peine) des émissions mondiales annuelles de dioxyde de carbone, alors même qu'elle abrite 15 % de la population de la planète, ce qui témoigne de la faible intensité énergétique de son économie et du faible niveau d'accès et de recours aux services énergétiques de base (modernes et traditionnels). L'Afrique du Sud est le seul gros émetteur de CO2 sur le continent africain, ce qui tient davantage à la prédominance du charbon dans la production d'électricité qu'à l'intensité énergétique de l'économie.

L'Afrique devrait être en mesure de maintenir ses émissions de carbone à bas niveau à mesure que la demande d'énergie augmente grâce i) à l'exploitation de ses vastes ressources hydroélectriques ; ii) au remplacement du charbon par des carburants fossiles moins émetteurs de carbone, comme le gaz naturel et l'énergie nucléaire, dans sa production d'électricité ; et iii) le développement de son important potentiel géothermique, éolien et solaire.

02 PIDA - Perspectives du secteur de l'énergie à l'horizon 2040

Dans le cadre de l'étude réalisée pour le PIDA, les Perspectives du secteur de l'énergie en Afrique à l'horizon 2040 ont été établies à partir des conclusions de l'analyse : a) du cadre d'action existant pour l'intégration énergétique régionale ; b) de l'infrastructure régionale actuellement en place ; c) de la croissance macro-économique prévue sur le continent africain.

Ces Perspectives visent à établir un équilibre entre la demande et l'offre d'énergie dans les 45 pays africains couverts par l'étude. Les conséquences des mesures d'économie de l'énergie sur la demande et celles de l'exploitation potentielle des énergies renouvelables (géothermique, éolienne, biomasse, solaire) sur le bouquet énergétique à long terme ont bien été prises en considération. Les perspectives ont été établies pour chaque pays mais, par souci de clarté, elles sont ici présentées par réseau d'interconnexion et à l'échelon du continent.

Étant donné l'inquiétude croissante quant à la viabilité du développement économique et les conséquences des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le climat, les modes d'approvisionnement énergétique prévus pour satisfaire la demande tiennent compte de l'influence des considérations d'environnement sur les besoins en investissements.

2.1 Demande énergétique à l'horizon 2040

D'après les hypothèses ci-dessus, on prévoit pour l'ensemble de l'Afrique, Afrique du Nord comprise, une multiplication par cinq (5,4) de la capacité électrique à l'horizon 2040 (une hausse de 6 % par an est prévue pour accompagner un taux de croissance économique moyen annuel de 6,2 % pour le continent au cours de cette période, et un taux de croissance annuel de 5,7 % de la demande énergétique (chiffres qui tiennent compte des gains d'efficacité énergétique potentiels).

- La demande provenant de l'industrie (à l'exclusion de l'autoproduction de nombreuses sociétés minières) augmentera de 5 % par an pour atteindre 1,806 TWh en 2040, contre 431 TWh à l'heure actuelle, soit une progression d'un facteur de quatre ;
- La demande augmentera relativement plus rapidement dans les régions défavorisées que dans celles à revenus élevés du fait qu'elles affichent un taux de croissance du PIB relativement supérieur et rattrapent le reste du monde ;
- La société africaine va connaître une mutation au cours de la période 2011-2025, qu'accompagnera la distribution d'électricité aux ménages à faibles revenus dans les principales zones urbaines et à une majorité des ménages des régions périurbaines et rurales ;
- Aucun pays n'affichera un taux d'accès inférieur à 60 % en 2040, y compris les pays fragiles à faible revenu.

Conformément à la stratégie et aux objectifs énergétiques de l'Afrique, le bouquet énergétique du continent évoluera, grâce à la mise en œuvre de vastes projets régionaux, de manière à faire une plus grande place à la production hydroélectrique et à diminuer la production d'électricité fondée sur les hydrocarbures. Cette évolution sera progressive, et les centrales thermoélectriques à gaz continueront de représenter une part substantielle des nouvelles capacités compte tenu des délais de mise en exploitation des projets hydroélectriques à faible coût et de l'avantage comparatif considérable du Nigéria et des pays nord-africains dans le domaine de la production au gaz. Globalement, l'Afrique progressera sensiblement sur la voie d'une production électrique à faibles émissions de carbone.

2.2 Besoins en investissements

Les difficultés associées à la mobilisation des investissements nécessaires pour satisfaire à une demande énergétique en plein essor et développer le réseau de distribution sont considérables. On estime à 40,5 milliards de dollars EU l'investissement annuel nécessaire dans le secteur de l'électricité pour répondre à la demande future, alors qu'il s'élève actuellement à moins d'un quart de cette somme.

L'investissement dans le transport de l'électricité est substantiel, puisqu'il s'élève à 5,4 milliards de dollars EU par an. Il est indispensable pour fournir un accès aux centrales de production régionales dès les premières phases du programme et éviter ainsi d'investir dans de petites unités de production pour satisfaire la demande jusqu'à 2025. Après 2025, il sera surtout nécessaire pour renforcer les lignes existantes. En conséquence, l'investissement à l'appui de l'intégration régionale doit essentiellement être axé, dans un premier temps, et à grande échelle sur le transport de l'électricité.

Un investissement modéré de 3,7 milliards de dollars EU par an s'impose pour qu'aucun pays n'affiche un taux d'accès inférieur à 60 % en 2040. L'investissement dans les gazoducs et oléoducs régionaux se monte à la somme substantielle de 1,3 milliard de dollars EU par an, soit un montant nettement plus élevé qu'auparavant, mais inférieur à l'investissement requis dans le secteur de l'électricité.

L'intégration régionale permettra d'économiser la somme appréciable de 33 milliards de dollars EU par an en moyenne (17 %) sur les coûts de production, les plus fortes économies intervenant entre 2020 et 2040, années au cours desquelles les grands projets hydroélectriques régionaux entreront en exploitation. Cela dit, les coûts d'investissement sont supérieurs dans le cas de l'intégration régionale étant donné que cette solution privilégie la construction de grandes centrales hydroélectriques à forte intensité de capital, alors que les coûts de carburant diminuent sensiblement.

2.3 Financement de l'investissement

La principale difficulté consistera à financer les importants investissements nécessaires dans le secteur de l'électricité entre 2014 et 2020 en particulier. Un quart seulement de cette somme est actuellement investie. Il convient donc de mobiliser de nouvelles sources de financement, notamment les ressources propres des secteurs énergétiques nationaux et les sources de financement commerciales, nationales et internationales. L'aide internationale (OCDE, hors-OCDE et organisations internationales) devrait couvrir 20 % environ des besoins, surtout dans la période initiale. Reste donc un déficit de financement considérable de 38 milliards de dollars EU par an entre 2014 et 2020, qui diminuera par la suite après 2020. L'investissement annuel du secteur privé, qui s'élève actuellement à 1 milliard de dollars EU, devra augmenter au minimum d'un facteur de 10 durant cette même période. Il faudrait que la trésorerie du secteur, qui s'élève aujourd'hui à 3 milliards de dollars EU par an, soit multipliée par cinq pour couvrir le déficit d'investissement entre 2014 et 2020, et que les donateurs apportent une aide extraordinaire. Le tableau 2 présente l'évolution prévue des sources de financement du secteur de l'électricité jusqu'à 2040.

Tableau 1 Échanges régionaux d'électricité, 2005, en TWH

	2011-20	2021-20	2031-40	Moyenne
Ressources				
APD	5.0	8.0	9.6	2.1
Hors-OCDE	4.0	10.0	10.5	9.7
Privé	1.0	5.0	6.0	5.7
Trésorerie du secteur	3.0	7.0	9.2	28.63
TOTAL	13	30	35.3	28.63
Besoins en financement				
Besoins en financement	50.1	41.2	42.3	28.63
Déficit	38.1	12.2	7	28.63

Source : AIE, 2008.

03 PIDA : Projets énergétiques prioritaires en Afrique

Étant donné l'ambition du programme d'infrastructures pour l'Afrique, les projets du PIDA sont classés dans trois catégories : les projets à priorité élevée, qui doivent être exécutés entre 2012 et 2020 ; les projets à moyen terme (2020-2030) ; et les projets à long terme (2030-2040). Les projets sélectionnés pour le PIDA doivent satisfaire à certains critères d'admissibilité et de sélection. Ceux-ci ont été définis et convenus par l'ensemble des CER lors d'une réunion qui s'est tenue à Tunis en juillet 2011. Tous les projets énergétiques soumis par un pays ou une CER ont été examinés en vue d'une intégration au PIDA de manière à garantir la prise en main des projets du PIDA par les CER et les pays concernés. Seuls les projets qui satisfont au critère du moindre coût de réalisation peuvent être intégrés au PIDA.

3.1 Critères d'admissibilité du PIDA

Pour être admis, les projets doivent respecter les critères suivants :

- a. Conformité à la Stratégie énergétique pour l'Afrique
- a. Contribution à l'amélioration de l'accès à l'énergie
- a. Contribution à la sécurité énergétique du continent
- a. Conformité globale aux plans directeurs élaborés par les différentes CER

3.2 Critères de sélection

Chaque projet admissible se voit attribuer une note pour chacun des critères de sélection ci-dessous, comme convenu lors de la réunion de Tunis en juillet 2011. Les projets dont la note globale est supérieure ou égale à 70 % sont acceptés en tant que projets prioritaires du PIDA.

- I. Degré de préparation à la mise en œuvre
- II. Contribution à l'intégration régionale
- III. Conséquences pour l'environnement
- IV. Retombées socio-économiques
- V. Synergie avec d'autres secteurs infrastructurels

3.3 Plan d'action prioritaire du PIDA (PAP)

Un sous-ensemble de projets est extrait du programme PIDA résultant de l'application des critères énumérés ci-dessus et constitue le Plan d'action prioritaire (PAP) du PIDA. Ces projets doivent être menés à terme avant 2020.

Deux éléments déterminent l'intégration d'un projet au Plan d'action prioritaire du PIDA :

- a. Un cadre institutionnel viable qui sera appliqué comme indiqué ci-dessus et qui prévoit :
 - la mise en place d'une entité ad hoc (PDSPE), comportant des représentants du secteur de l'énergie des pays participants, chargée d'élaborer les projets régionaux de transport d'électricité, de production thermique et d'autres projets d'infrastructure énergétique, et de projets hydroélectriques.
 - la mise en place d'une entité ad hoc chargée d'élaborer des projets hydroélectriques régionaux et comportant des représentants du secteur de l'énergie et des agences de l'eau des pays concernés ;

- b. Un plan viable pour la préparation et le financement des projets :
 La date-butoir de 2020 à été retenue pour les projets énergétiques parce que ceux qui doivent entrer en exploitation avant 2020 doivent être mis sur pied et financés sans délai, notamment les projets hydroélectriques dans la construction ne dure pas moins de quatre ans.

Le graphique ci-dessous présente les projets du PAP et leur emplacement géographique approximatif.

Les projets sont classés comme suit :

1. Investissement en capital et
2. Préparation du projet et renforcement des capacités, dont les composantes détaillées sont précisées ci-dessous :

I-Investissement en capital

Il s'agit de la production et du transport de l'électricité, et des oléoducs et gazoducs.

A-Projets de production

Production			
Pays	Mise en service	Catégorie	Nom complet de l'unité
ET	2018	HY	GREAT MILLENIUM
MZ	2015	HY	MPHANDA
CD	2020-	HY	INGA 3 A&B
SL	2018	HY	SAMBAGALOU
ZW/ZM	2018	HY	BATOKA

Par ailleurs, les projets de production régionaux suivants, en phase avancée d'élaboration, ont été intégrés dans le PAP de manière à ce que leur réalisation puisse être accélérée et menée à terme.

Pays	Mise en service	Catégorie	Nom complet de l'unité
ML	2014	HY	Gouina
ML	2013	HY	Férou
ZM	2018	HY	Kariba South
ZA	2017	HY	Itezhi Tezhi
SL	2015	HY	Bumbuna II
RW/TZ	2015	HY	Rusumo Falls
GN	2014	HY	Kaleta I
ZA	2017	HY	Lower Kafue
RW/DC	2015	HY	Ruzizi III

B-Projets de transport de l'énergie

Nom de la ligne	Mise en service	Pays A	Pays B
Corridor Nord	2015	Kenya	Ethiopie
	2015	Tanzanie	Kenya
	2021	Tanzanie	Malawi
	2021	Mozambique	Malawi
Corridor sud-africain	2015	Zambie	Mozambique
	2015	Zimbabwe	Zambie
	2015	Zimbabwe	Afrique du Sud
Corridor centrafricain	2015	Afrique du Sud	Namibie
	2015	Zambie	Rép. dém. du Congo
	2020	RDC-Guinée équatoriale	Cameroun
Corridor d'Afrique de l'Ouest	2020	Sierra Leone	Guinée
	2020	Sierra Leone	Libéria
	2020	Libéria	Côte d'Ivoire
	2015	Ghana	Côte d'Ivoire

C- Oléoducs et gazoducs

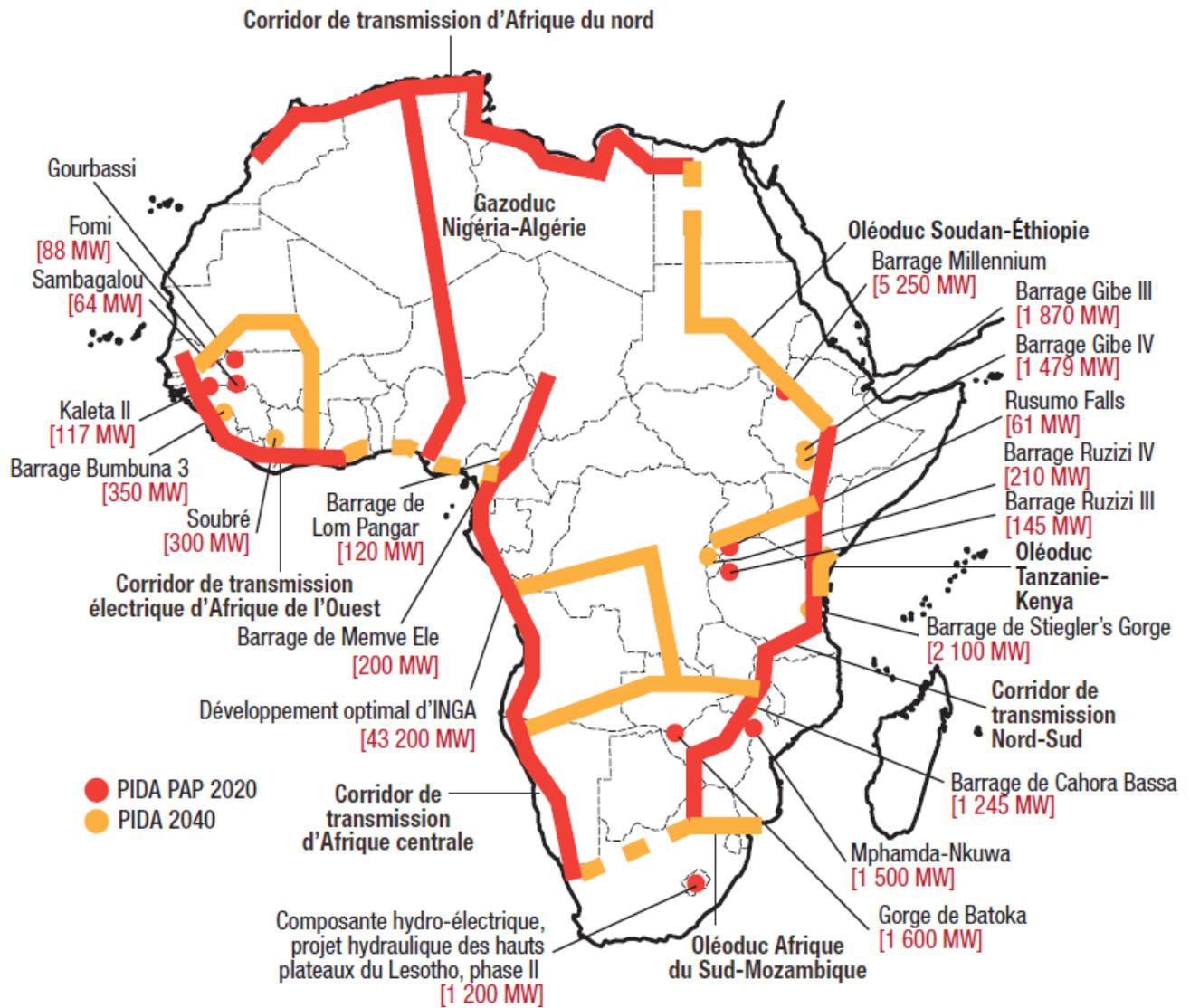
Pays	Mise en service	Catégorie	Nom complet du projet
OUG/KEN	2015	Produits pétroliers	Oléoduc Ouganda-Kenya

II-Élaboration des projets et renforcement des capacités

Élaboration des projets et renforcement des capacités				
EPP/ SAPP	2014	Transport	Projet de renforcement des capacités pour le corridor oriental	Établissement de l'entité d'élaboration du projet, achèvement des études, structuration du financement
WAPP	2014	Transport	Projet de renforcement des capacités pour un corridor occidental	Mise en place, sous forme d'entité commerciale, de la structure institutionnelle chargée de promouvoir le projet ; structuration financière du projet ; achèvement des travaux techniques et environnementaux préparatoires
SAPP/EAPP/P EAC	2015	Transport	Opération de renforcement des capacités pour le corridor INGA	Opération de renforcement des capacités pour le corridor INGA

Élaboration des projets et renforcement des capacités				
ET	2013	Production	Renforcement des capacités pour le Grand barrage du Millénaire	Intégration des nouveaux financements à la structure existante et élaboration de la structure nécessaire à la construction et à l'exploitation du projet
GN/WAPP	2013	Production	Préparation de projets hydroélectriques régionaux en Guinée	Renforcement des capacités au Ministère de l'énergie en vue de la réalisation des projets hydroélectriques guinéens faisant partie du programme du PIDA, dans le cadre de structures de partenariat public-privé et en coopération avec les entreprises du secteur
CG/SAPP/EA PP/C APP	2014	Production	Renforcement des capacités en coopération avec le Ministère de l'énergie de la RDC en vue de structurer la réalisation du projet du Grand Inga et de rechercher des solutions de financement	Renforcement des capacités en coopération avec le Ministère de l'énergie de la RDC. Établissement de la structure de réalisation du projet ; recherche de solutions de financement

Énergie – PIDA 2040 et PAP du PIDA – PROGRAMMES DE PRODUCTION ET DE TRANSPORT DE L'ÉLECTRICITÉ



04 Mise en œuvre du PIDA

Suite à l'approbation du PIDA par les dirigeants africains en janvier 2012, l'APCN a été chargée, en sa qualité d'instance technique de l'Union africaine, de mettre en œuvre le Programme. La Commission de l'UA et l'APCN, avec l'assistance de la GIZ, ont élaboré une architecture institutionnelle, l'IAIDA, qui définit clairement les fonctions des principaux intervenants dans le processus d'exécution. L'IAIDA dispose de deux moyens principaux pour accélérer la réalisation des projets du PIDA :

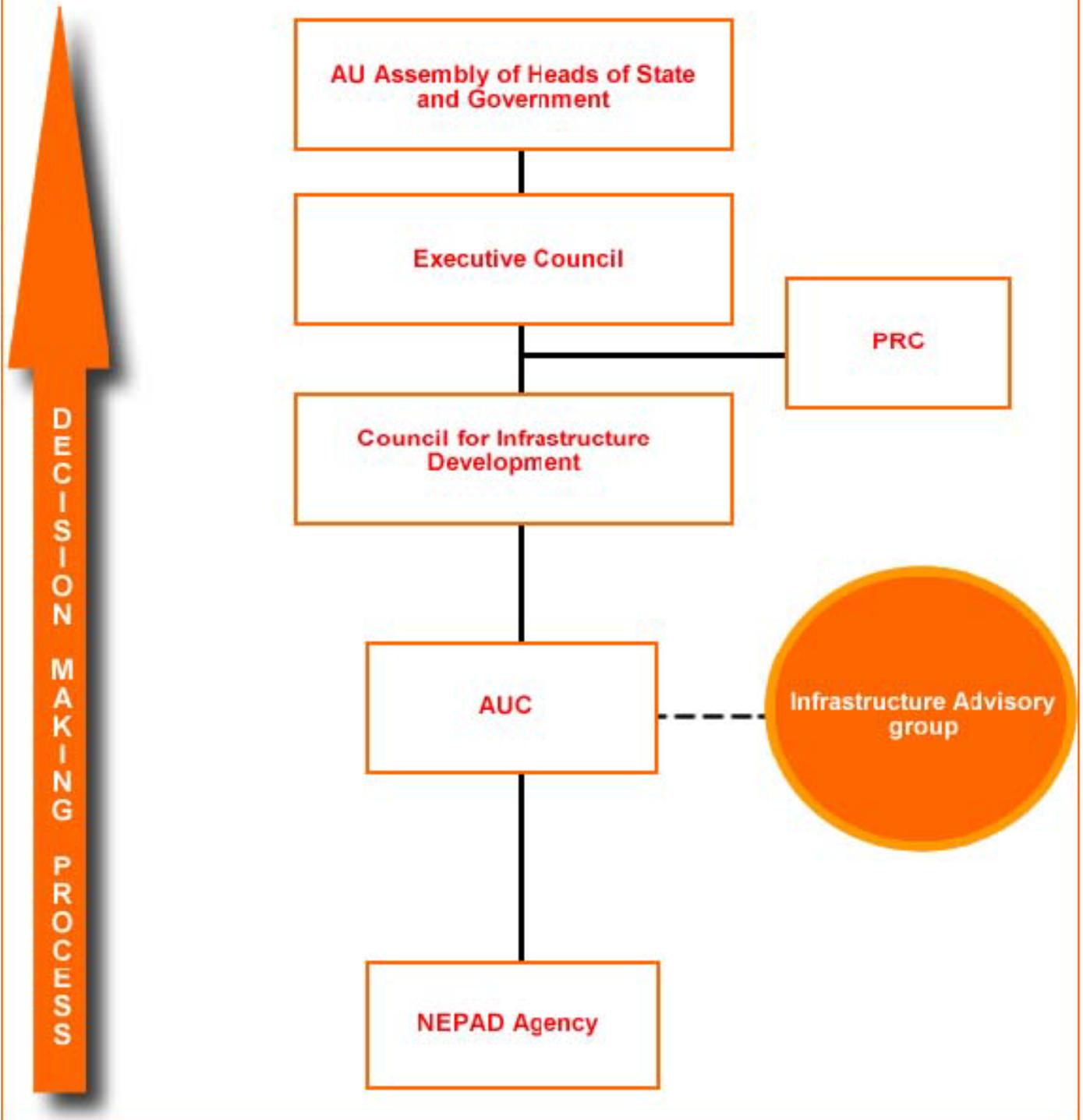
1. Pouvoir de décision - La Commission de l'UA joue un rôle essentiel dans la définition des organes et des dispositions institutionnelles qui fournissent le cadre pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. Elle veille également à ce que les décisions nécessaires concernant le choix des projets prioritaires de qualité soient prises en temps voulu et à ce que le processus d'approbation se fonde sur les critères rigoureux et les mesures adéquates mis en place pour instaurer des conditions propices à une exécution efficace, transparente et rapide du PIDA.

2. Exécution – L'APCN s'attache à faciliter et à coordonner la mise en œuvre des projets du PIDA. Elle a notamment les fonctions suivantes :

- Assurer le suivi des projets et évaluer leur état d'avancement, et décider des mesures à prendre pour accélérer le passage de la phase en cours à la phase suivante
- Concourir à la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du projet du PIDA
- Accompagner le renforcement des capacités des responsables de la mise en œuvre du projet (pays/CER)
- Recenser les difficultés auxquelles se heurte l'exécution des projets et travailler en coopération avec les institutions spécialisées de l'Union africaine/les CER afin de les résoudre
- Conduire et coordonner des études et assurer la gestion des informations relatives aux projets du PIDA et à d'autres projets susceptibles d'être intégrés au Programme
- Établir une base de données pour les projets du PIDA et les projets régionaux susceptibles d'être intégrés au cycle de projets, qui est de cinq ans
- Coordonner avec les CER et les agences d'exécution la mise en œuvre ordonnée et rapide des projets du PIDA

Les structures de décision et d'exécution sont illustrées ci-dessous.

IAIDA - Decision Making Process



IAIDA - Processus de décision

Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine

Conseil exécutif COREP

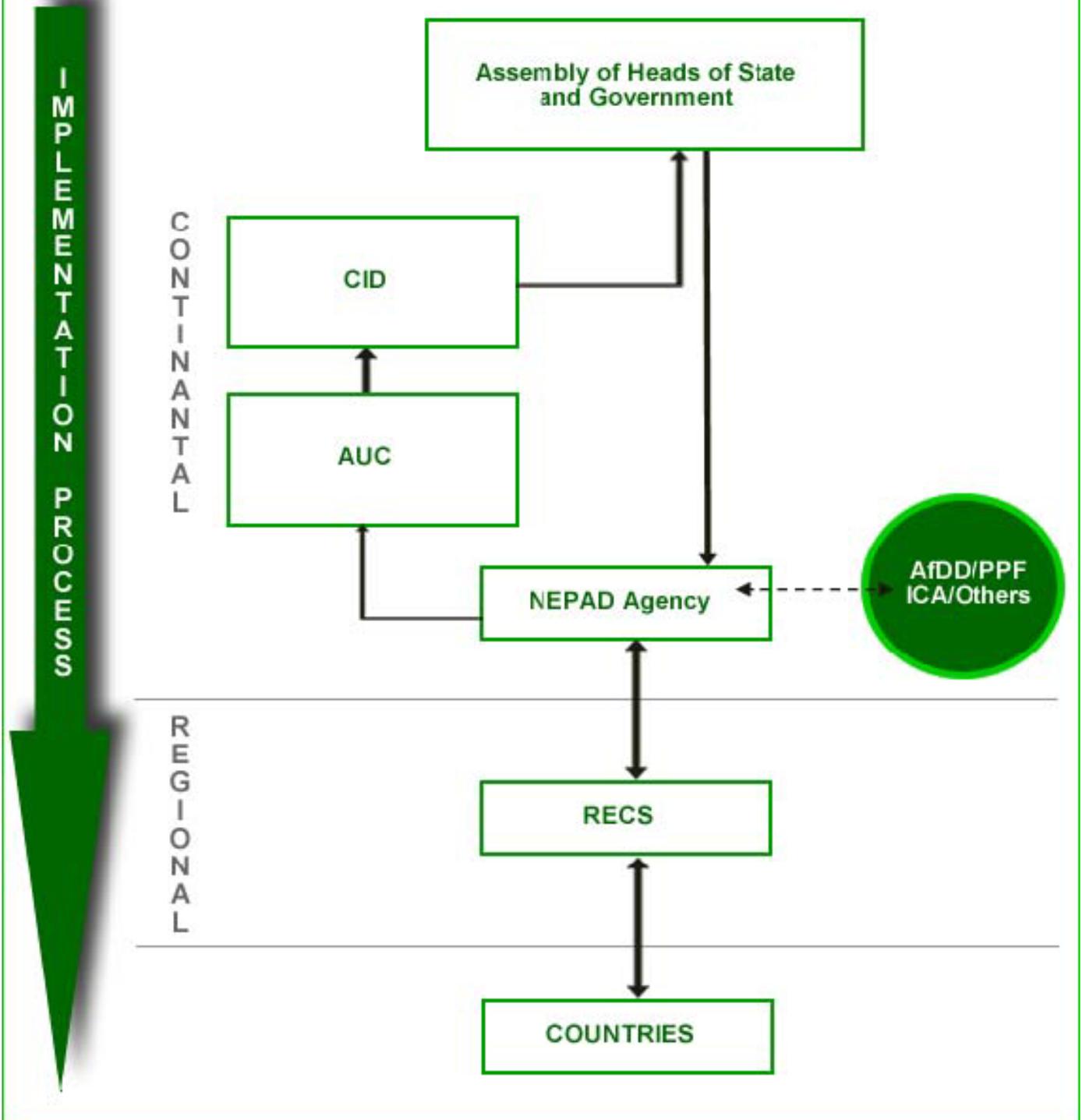
Conseil pour le développement des infrastructures

Commission de l'Union africaine

APCN

Comité consultatif pour les infrastructures

IAIDA - Implementation Process



IAIDA – Processus d'exécution
Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine

Au niveau du continent : CID Commission de l'Union africaine

APCN AfDD/PPF/ICA/Autres

Au niveau régional : CER

Pays

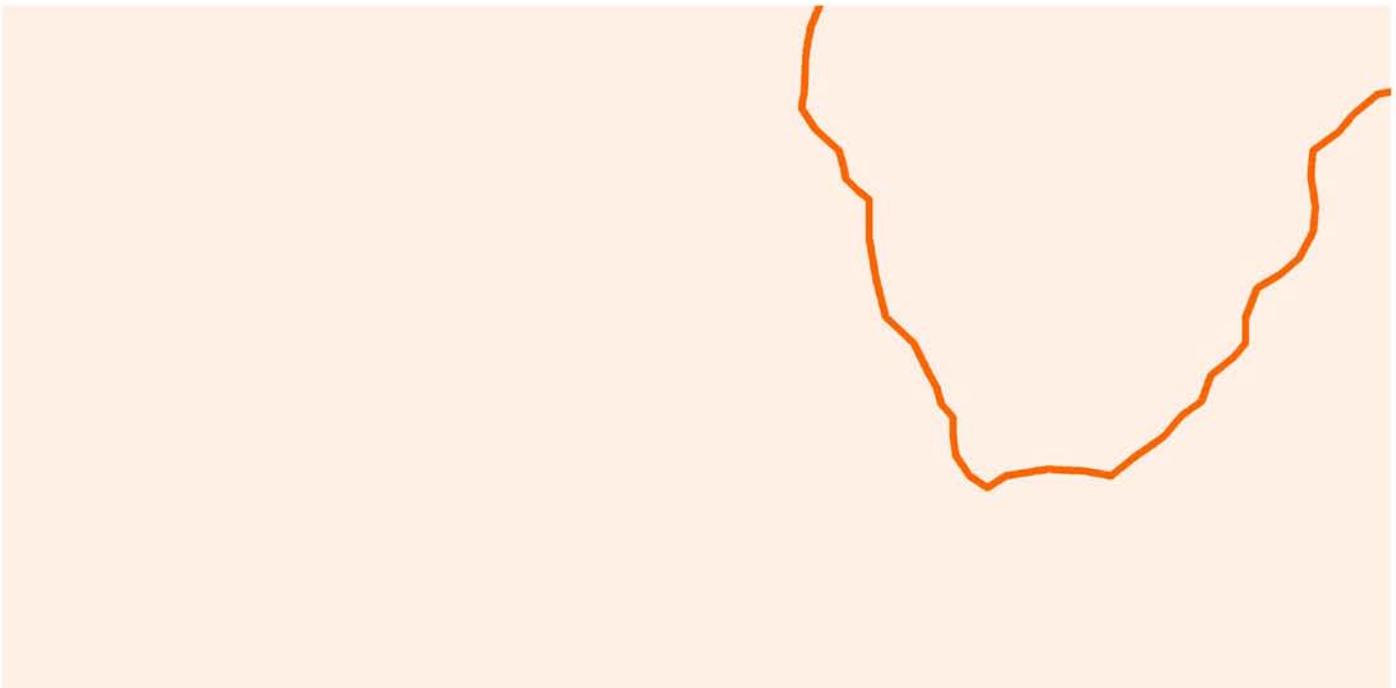
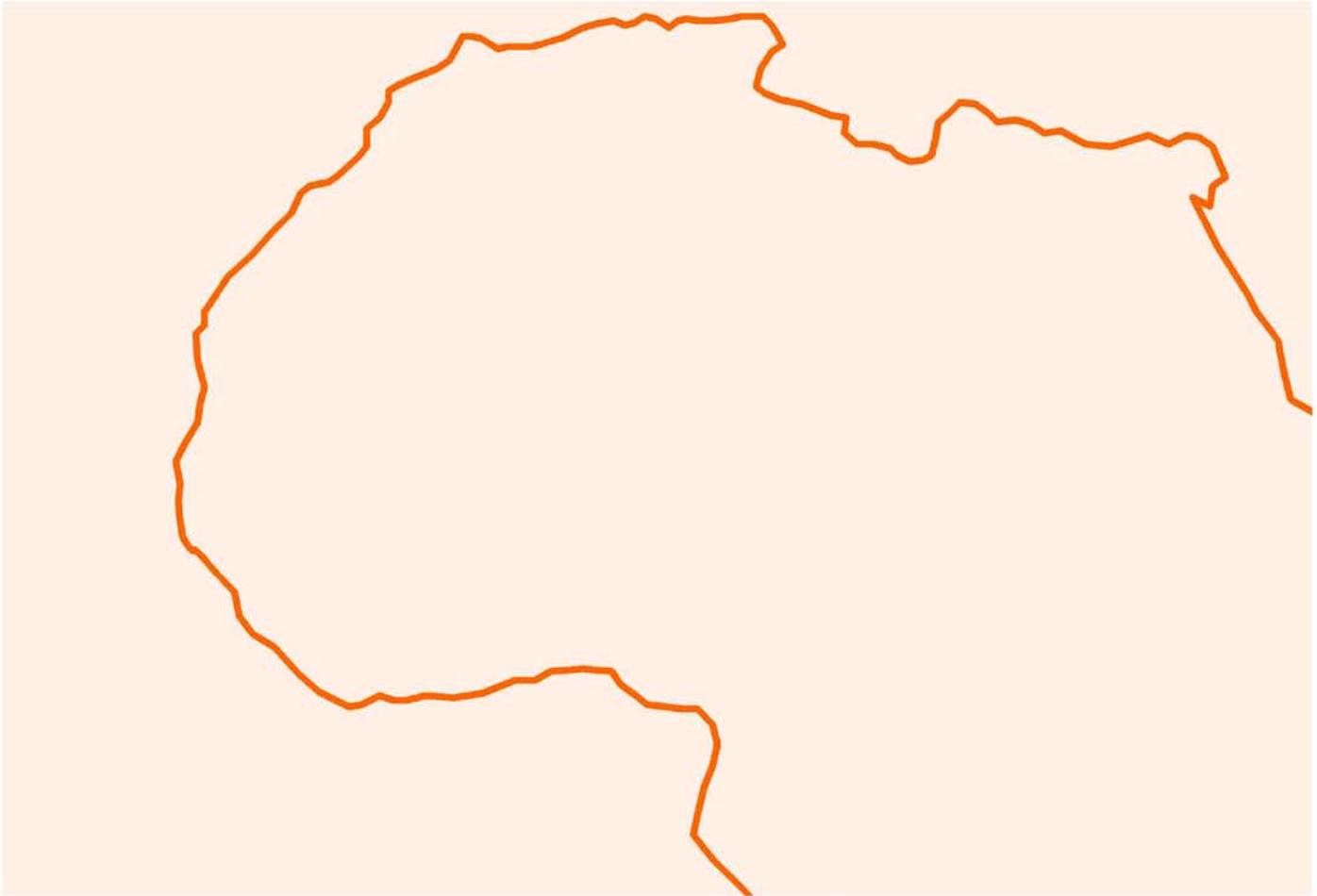
05 Conclusions

Le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) planifie le développement de l'infrastructure africaine jusqu'à 2040 afin de satisfaire l'aspiration de la population africaine à un développement socio-économique. Son programme énergétique vise à donner accès à l'électricité à pas moins de 60 % de la population. La réalisation de cet objectif appelle une croissance annuelle de 6,2 % de la production d'électricité et un investissement annuel de 40,5 milliards de dollars EU, une somme colossale qui nécessite l'aide généreuse des partenaires du continent africain.

Les projets du PIDA sont sélectionnés en fonction de critères d'admissibilité de sélection convenus par l'ensemble des CER et des réseaux d'interconnexion en Afrique. Les projets seront mis en œuvre tous les cinq ans, le premier groupe de projets devant s'achever en 2020. Il s'agit de projets énergétiques régionaux hautement prioritaires.

Une structure institutionnelle de mise en œuvre dénommée IAIDA a été établie qui place l'APCN au centre de l'exécution des projets, et la Commission de l'Union africaine au centre des processus de décision.

Le PIDA et l'IAIDA tous deux étés avalisés par les chefs d'État et de gouvernement africains.



Agence de planification et de coordination du NEPAD

Adresse postale

P.O. Box 1234

Halfway House

Midrand

Johannesburg 1685, Afrique du Sud

Téléphone

Tél : +27 (0) 11 256 3615

Fax : +27 (0) 11 206 3762

Courriel : info@nepad.org

Site : www.nepad.org

ISBN:

© NEPAD 2011